



Chisinau, le 25 mai 2022

Décision II.

Le Cercle des Présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, réuni en réunion en ligne en préparation du XIXème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes du 25 mai 2022, décide

à la majorité requise des deux tiers des 34 membres présents

que le thème du XIXème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes sera : *Les formes et les limites de la déférence judiciaire : le cas des cours constitutionnelles* (art. 9 par. 2 lit. c du Statut).

The Constitutional Court of the Republic of Austria has proposed to supplement the theme La Cour constitutionnelle de la République d'Autriche a proposé de compléter le thème avec *la séparation des pouvoirs et la coopération loyale entre les organes de l'Etat ou la justice constitutionnelle et la séparation des pouvoirs*. La Cour constitutionnelle de la République de Moldavie exprime son intérêt à ce que les suggestions de la Cour autrichienne soient prises en compte lors de la préparation du questionnaire pour le XIXème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes.

Domnica MANOLE,
Présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Moldavie